

ARRÊTÉ
PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

**Élections portant renouvellement complet des représentants des usagers du
Conseil et des comités des études, de la recherche et des conseils de
départements de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et
Sciences Humaines (UFR ALLSH)**

SCRUTIN DU 9 AVRIL 2026

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation, notamment les articles L. 719-1 et D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
- Vu** les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines modifiés ;
- Vu** les arrêtés électoraux portant renouvellement complet des représentants des usagers du Conseil et des comités des études, de la recherche et des conseils de départements de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH) en date du 10 février 2026 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre des élections des représentants des usagers aux conseil, comités et conseils de départements de l'UFR ALLSH, qui auront lieu le **jeudi 9 avril 2026 de 9h à 17h**, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Bureau de vote AIX EN PROVENCE

Ville, Adresse : 29 boulevard Schuman, 13100 Aix-en-Provence

Salle du scrutin : Salle A012- Rez-de-chaussée- Bâtiment Egger – Site Schuman
Président de bureau de vote : Guy LE THIEC
Assesseure 1 (matin) proposée par la liste Union étudiante : Eleonora Silvia CALABRESE
Assesseure 1 (après-midi) : Maïté AARDOOM
Assesseur 2 (matin) : Enzo BIOLCATI
Assesseur 2 (après-midi) : Gabriel SURACE

Bureau de vote MARSEILLE

Ville, Adresse : 4 place Victor Hugo, 13003 Marseille

Salle du scrutin : 1er étage bureau scolarité- Porte n°1 – Espace Yves Mathieu – Site Saint-Charles
Présidente de bureau de vote : Agnès BOYER
Assesseure 1 (matin) : Maya DOUTRELAND
Assesseure 1 (après-midi) : Lise COTI
Assesseur 2 (matin) : Emile LEMAITRE
Assesseur 2 (après-midi) : Johan MOULARD

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.

Article 3 : Exécution

Le Directeur de l'UFR ALLSH est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 1^{er} avril 2026,

**Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
Le Directeur de l'UFR ALLSH,**

Guy LE THIEC

